



PHILHARMONIE DE PARIS
**ORCHESTRE
DE PARIS**

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT
UN POSTE DE CLARINETTE BASSE SOLO DEVANT JOUER LA CLARINETTE, LE COR DE BASSET
SOLO, LA CLARINETTE CONTREBASSE (15 octobre 2021)

REGLEMENT

1. Ce concours est ouvert aux candidat(e)s de toutes nationalités. Pour concourir, tout(e) candidat(e) devra **impérativement** produire à l'Administration de l'Orchestre de Paris, les **deux** pièces suivantes :

- **le formulaire d'inscription en ligne**
- **copie de la carte d'identité ou du passeport**

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

2. Prise de fonction : à convenir

3. La rémunération mensuelle brute est celle de catégorie 1 : 4.275,34 € (au 01.01.2019).

4. Les traits d'orchestre sont téléchargeables sur notre page recrutement en ligne.

5. Les candidats désireux de participer à ce concours devront remplir le formulaire en ligne sur notre site <http://www.orchestredeparis.com/index.php/fr/page/61/recrutement> et envoyer une copie de leur carte d'identité numérisée par email : concours@orchestredeparis.com **avant le 5 octobre 2021**, dernier délai. Les candidats inscrits recevront par email une convocation une semaine avant la date du concours indiquant le lieu, la date et l'heure des épreuves.

6. La première épreuve se déroule derrière un paravent. Un tirage au sort aura lieu avant le début de l'épreuve, qui définira un ordre numéroté de passage.

7. Les frais de séjour, de déplacement ainsi que ceux concernant les répétitions avec le(la) pianiste, sont à la charge du ou de la candidat(e).

Un lien pour réserver un créneau de répétition en ligne vous sera envoyé une semaine avant les épreuves.

DATES DU CONCOURS

1^{ère} épreuve (derrière paravent): le 15 octobre 2021 à 9h30

2^{ème} épreuve et 3^{ème} épreuves: le 15 octobre

Philharmonie de Paris : 191 bld Sévurier 75019 Paris

RULES

1. Applicants from all nationalities may apply to this audition. To compete, all applications must imperatively be sent to the Administration of the Orchestre de Paris and include the following two documents:

- the online registration form*
- copy of your identity card or passport*

Any incomplete application will not be taken into account and will be returned to the candidate

2. Starting date: to be agreed

3. The gross monthly salary is that of category 1: € 4,275.34 (as of 01.01.2019).

4. The orchestral excerpts can be downloaded from our online recruitment page.

*5. Applicants wishing to participate in this audition must complete the online form on our site <http://www.orchestredeparis.com/index.php/fr/page/61/recrutement> and send a copy of their identity card digitized by email: concours@orchestredeparis.com before **October 5th**, latest deadline. Registered candidates will receive an invitation by email indicating the place, date and time of the audition one week before the audition.*

6. The first round takes place behind a screen. A random draw will take place before the start of the event, which will define a numbered order of passage.

7. The costs of stay, travel as well as those concerning the rehearsals with the pianist, are the responsibility of the candidate.

A link to book a rehearsal slot online will be sent to you one week before the events.

AUDITION DATES

1st event (behind screen): October 15th 2021 , 9:30

2nd round and 3rd round: October 15th

Philharmonie de Paris : 191 bld Séruvier 75019 Paris

PROGRAMME:

1^{er} Tour :

Clarinete basse et piano

- SPOHR : Concerto pour clarinette n°2 op.57 : 2^{ème} mouvement « Adagio » en entier
(Edition au choix du candidat)

Traits d'orchestre, clarinettes si b et la

- BEETHOVEN : Symphonie n° 6 : Partie de Clarinette 1 : (Edition Breitkopf)
 - o 1^{er} mouvement « Allegro ma non troppo » : De la mesure 474 à la mesure 492
 - o 2^{ème} mouvement « Andante molto moto » : De la mesure 8 (avec la levée) à la mesure 18
 - o 2^{ème} mouvement « Andante molto moto » : De la mesure 68 à la mesure 77
 - o 3^{ème} mouvement « Allegro » : De la mesure 122 à la mesure 133
 - o 5^{ème} mouvement « Allegretto » : Jouer les 5 premières mesures.
- RIMSKY-KORSAKOV : Capriccio espagnol : 1^{er} mouvement : (Edition Kalmus) joué à la clarinette en La
 - o Du repère **A** à 1 mesure après le repère **B**

- Du repère **C** à 21 mesures après le repère **C**

2^{ème} Tour :

Clarinete Si bémol et piano :

- VERDI : La Force du Destin : Acte III : Andante mosso (« Soli d'orchestra » - Edition Riverberi Sonori – Révision et arrangement de Calogero Palermo – Ref : RS 1067)

Traits d'orchestre, clarinettes si b et la :

- BEETHOVEN : Symphonie n° 8 : partie de clarinette 1 : (Edition Bärenreiter)
 - 3^{ème} mouvement « Tempo di minuetto » : De la mesure 48 à 78 avec reprise.
- BEETHOVEN : Symphonie n°9 : partie de clarinette 1 : (Edition Bärenreiter)
 - 2^{ème} mouvement « Molto vivace » : « Ritmo di tre battute » : De la mesure 180 à la mesure 248
- BRAHMS : Symphonie n° 3 : partie de clarinette 1 : (Edition Breitkopf)
 - 1^{er} mouvement « Allegro con brio » : De la mesure 23 à la mesure 46
 - 2^{ème} mouvement « Andante » : De la mesure 1 à la mesure 22
- CHOSTAKOVITCH : Symphonie n°10 : partie de clarinette 1 : (Edition Le Chant du Monde-DSCH)
 - 4^{ème} mouvement « Allegro » : De 1 mesure avant le repère **194** au repère **198**

Traits d'orchestre, clarinette basse :

- CHOSTAKOVITCH : Concerto pour violon n°1 : (Edition Le Chant du Monde)
 - 2^{ème} mouvement « Scherzo » : De la mesure 1 à la mesure 29
 - 2^{ème} mouvement « Scherzo » : De la mesure 47 à la mesure 52
- WAGNER : Tristan et Isolde : Acte II, scène 3 : « Mässig langsam » : (Edition Breitkopf)
 - De 22 mesures avant le repère **li** jusqu'à 10 mesures après le repère **li**
- WAGNER : Die Walküre : Acte II, scène 2 : Mäßig Langsam : (Edition Schott)
 - De la mesure 647 à la mesure 664
- RAVEL : Daphnis et Chloé : Suite n°2 (Edition Durand)
 - De 1 mesure après le repère **156** jusqu'au repère **158** (1^{er} temps)
 - De 2 mesures avant le repère **166** jusqu'à 4 mesures après le repère **169** (1^{er} temps)
 - De 3 mesures avant le repère **202** jusqu'à la fin.
- RAVEL : La Valse : (Edition clarinette basse transposée)
 - Du repère **4** au repère **12**
 - Du repère **36** à 1 mesure après le repère **38**
 - Du repère **56** au repère **59**
 - De 2 mesures avant le repère **63** à 4 mesures avant le repère **66**
 - Du repère **97** jusqu'à la fin
- STRAUSS : Don Quichotte : Introduction : De la mesure 77 à la mesure 111 (Edition Kalmus)
- STRAVINSKY : Le Sacre du Printemps : Adoration de la Terre : Partie de clarinette basse 1 (Edition Boosey & Hawkes)
 - Du repère **5** jusqu'au repère **12**
 - Du repère **48** jusqu'au repère **49**
 - De 1 mesure avant le repère **142** : 1 mesure
 - Du repère **190** jusqu'à la fin
- DUTILLEUX : L'arbre des songes : (Edition Schott) : De 1 mesure avant le repère **17** jusqu'au repère **19**

Finale :

*Toutes les pièces des 1^{er} et 2^{ème} tours pourront être reprises en finale à la demande du Jury.

Clarinette basse et piano :

- SCHUMANN : Adagio et Allegro op.70 (Transcription pour clarinette basse et piano – Edition IMD – collection Calamus)

Clarinette et piano :

- MOZART : Concerto pour Clarinette K.622 : 3^{ème} mouvement (Rondo) en entier (Edition au choix du candidat)

Extraits avec le pupitre à la clarinette si b et la :

- TCHAIKOVSKY : Symphonie n°5 : Partie de clarinette 2 : Andante : De la mesure 1 à la mesure 37 (Edition Breitkopf)
- RAVEL : Rapsodie espagnole : Partie de clarinette 2 (Edition Durand) : 1^{er} mouvement : Du repère 6 à 1 mesure après le repère 7
- MENDELSSOHN : Le Songe d'une nuit d'été : « Scherzo » : Partie de clarinette 2 en entier (Edition Orchestre de Paris)
- BARTOK : Concerto pour orchestre : Partie de clarinette 2 : 2^{ème} mouvement : De la mesure 181 à la mesure 212 (Edition Boosey & Hawkes)
- CHOSTAKOVITCH : Symphonie 10 : Partie de clarinette 2 : 1^{er} mouvement : De la mesure 579 à la mesure 615 (Edition Le Chant du Monde - DSCH)

Tous les traits d'orchestre peuvent être joués ou rejoués dans toutes les épreuves. Quelle que soit l'épreuve en cours d'exécution, le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat.

Au contraire, s'il le juge utile, il pourra procéder à une nouvelle audition. Toutes les épreuves sont éliminatoires. Les décisions du jury sont sans appel.

All orchestral excerpts can be played or replayed in all events.

Whatever the test being performed, the jury reserves the right to interrupt the candidate.

On the contrary, if he considers it useful, he may proceed to a new hearing. All the tests are eliminatory. The jury's decisions are final.